

## Quand la société Eternit a-t-elle arrêté de produire des plaques amiantées ?

Lorsqu'il est apparu, à la suite de l'évolution des connaissances scientifiques, que l'inhalation des fibres d'amiante pouvait s'avérer nocive pour la santé, l'utilisation de l'amiante en France a été réglementée de manière de plus en plus stricte, jusqu'à son interdiction définitive en 1997.

## Quelle est la composition de vos plaques aujourd'hui ?

Aujourd'hui nos plaques sont faites en fibres-ciment, et sont composées de ciment, de cellulose, des charges minérales, d'eau et d'air.

Les fibres majoritairement utilisées actuellement par Eternit dans le fibres-ciment sont : la cellulose, composée d'hydrates de carbone, et le polyvinylique (PVA). Aucune institution scientifique faisant autorité en la matière n'a classifié ces fibres organiques comme étant cancérigènes ou pouvant l'être.

Le procédé mis en œuvre permet à Eternit de proposer des produits tout aussi solides que les anciennes plaques. Elles auront même un effet "cassant" moindre.

Les plaques ondulées sont équipées de feuillards de retenue incorporés au niveau de chaque onde. Ces feuillards contribuent à la sécurité sur couverture en assurant un rôle de retenue en cas de rupture accidentelle d'une plaques.

## Comment reconnaître une plaque amiantée ?

Ainsi, depuis le 1er janvier 1997, les producteurs français ne fabriquent plus que des produits sans amiante. Pour identifier les produits on peut donc partir de leur date de fabrication :

- si la date est postérieure au 1er janvier 1997 : les produits sont sans amiante
  - si la date est antérieure au 1er janvier 1997 : 3 cas possibles :
    - le produit est marqué AT donc il contient de l'amiante
    - le produit est marqué NT ou N, alors il est sans amiante
    - le produit n'a aucun marquage, il faut alors considérer qu'il contient de l'amiante
- numéro d'identification de l'usine de fabrication : 1-Thiant, 3-Vitry, 9-Albi
  - marque NF : NF=CSTB
  - numéro de la machine de production : 00
  - type de technologie : NT
  - numéro de l'année de production : 02
  - lettre du poste de fabrication : X ou Y ou Z
  - numéro du quantième du jour de fabrication : 000
  - classe de résistance: C1 X
  - marquage commercial : 

• exemple de marquage :  
**CE 1 NF - CSTB 30 NT 02 Z 185 C1 X**  
Eternit  FR

Le marquage se trouve sur le premier sommet d'onde en partant de l'onde montante (Terzac) ou sur le second sommet d'onde en démarrant de l'onde descendante (Haulchin).

## Que faire s'il y a suspicion d'amiante?

Un repérage pourra être réalisée par une entreprise certifiée. Il permettra de déterminer la catégorie des matériaux amiantés. Ensuite un dossier technique amiante (DTA) devra être conservé et mis à jour par le propriétaire

## Que faire des plaques amiantées en fin de vie?

Le propriétaire a l'obligation de faire appel à une société certifiée. Depuis le 1er juillet 2014, l'exploitant agricole (et tout propriétaire n'ayant pas de certification amiante) ne peut plus pratiquer lui-même ses travaux de retrait d'amiante.

## Quel professionnel peut désamianter ?

Les entreprises autorisées à effectuer les travaux de retraits doivent être classées sous-section 3 ou 4. La certification est délivrée par un organisme de formation certifié. Les entreprises effectuant des travaux en « sous-section 3 » sont spécialisées dans le traitement de bâtiments amiantés à grande échelle alors que celles qui sont en « sous-section 4 » sont des entreprises telles que des couvreurs ou des charpentiers effectuant des travaux ponctuels sur des couvertures amiantées ou à proximité.

Les données de toutes les entreprises agréées pour des travaux de démolition et de retrait d'amiante sont disponibles sur le site Qualibat, recommandé par le Gouvernement. Le coût varie souvent d'un professionnel à l'autre. Notre conseil : Effectuer plusieurs devis.

N'hésitez pas également à nous contacter, nous serons ravis de vous accompagner dans votre démarche. <https://www.eternit.fr/fr-fr/formulaire-contact/> ou 0 808 809 867